

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 février 2005
(convocation du 14 février 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

ABSENTS :

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Contrôle technique de bâtiments, de pôle d'échange et de sous station de redressement - Marché n° 02/393 U - Avenant n°1 - Autorisation de signer

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché n°02/393 U, la Communauté Urbaine a confié, le 04 octobre 2002, le contrôle technique de bâtiments à l'entreprise AINF SA et ce, suite à la délibération n°2002/0297 du 31 mai 2002.

Ce marché à prix global et forfaitaire a été conclu pour un montant de 73 705 € HT et ce, après appel d'offres ouvert de niveau européen. Ce marché comportait le contrôle technique des bâtiments et ouvrages suivants :

- Parc relais La Buttinière à Lormont
- Parc relais Arts et Métiers à Talence
- Parc de stationnement souterrain Fernand Lafargue à Bordeaux
- Bâtiment du pôle d'échange des Quinconces à Bordeaux
- Sous-stations de redressement électrique à Bordeaux, (2)
- Locaux des gardiens des parcs relais de Bordeaux, Lormont et Pessac. (4)

Par certificat administratif du 29 janvier 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux a acté du changement de dénomination sociale du titulaire en SOCOTEC INDUSTRIES.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les modifications suivantes :

- La suppression du parc de stationnement souterrain Fernand Lafargue à Bordeaux. En effet par délibération n° 2004/0067 du 20 février 2004, le Conseil de Communauté a déclaré sans suite l'opération de réalisation du parc de stationnement Fernand Lafargue et ce, en raison de la suppression de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération.
L'incidence financière correspond à une moins value de **10 830 € HT**.
- L'ajout d'un local gardien du parc relais Quai Deschamps. Le parc de stationnement Quai Deschamps, initialement conçu pour une desserte locale, ayant été transformé en parc relais, en raison d'une très forte demande des usagers.

En conséquence, un local gardien a dû être implanté ; équipement qui nécessite l'intervention d'un contrôleur technique.

L'incidence financière correspond à l'application des prix de base du marché pour le contrôle technique d'un local, soit **2 300 € HT**.

L'incidence financière totale est de **- 8 530 € HT** soit **-11,57%** par rapport au marché initial portant ainsi son montant à 65 175 € HT soit 77 949,30 € TTC.

En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n°1 au marché n° 02/939 U afin de contractualiser ces modifications techniques et leurs incidences financières.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n°1 au marché n°02/393 U pour une moins value de 8 530 € HT portant le nouveau montant du marché à 65 175 € HT soit 77 949,30 € TTC,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
18 MARS 2005

M. ALAIN CAZABONNE

